



« Participe à la Journée mondiale de l'eau 2010 en réalisant une affiche »

* * *

CONCOURS D’AFFICHES « Il y a de la vie dans l’eau »

* * *

REGLEMENT

* * *

Article 1

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, dont le siège social est situé avenue Buffon, à Orléans, organise un concours d'affiches sur le thème « Il y a de la vie dans l'eau » dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau 2010.

Article 2 : objectifs du concours

Le concours s'inscrit dans un objectif de sensibilisation des scolaires à l'eau et aux milieux aquatiques.

Le thème « Il y a de la vie dans l'eau » invite les enfants à illustrer graphiquement leur représentation de rivières vivantes et de milieux aquatiques (marais, tourbières, étangs, littoral...) en bonne santé.

Les meilleurs projets sélectionnés par un jury seront publiés sous forme d'affiche ou de recueil, et mis à disposition de toutes les écoles et collèges du bassin Loire-Bretagne à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2010.

Le concours ne donne lieu à aucune récompense, financière ou autre.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 3 : candidats

Le concours est ouvert à tous les élèves des classes de CM1, CM2 et des collèges du bassin Loire-Bretagne. La participation est gratuite.

Les projets d'affiche peuvent être individuels ou collectifs.

Chaque établissement peut envoyer autant de projets qu'il le souhaite.

Article 4 : modalités des candidatures

Tous les projets devront obligatoirement être fournis au format A4, pour une exploitation au format affiche 40x60 cm.

Toute œuvre réalisée sur un format numérique doit respecter les critères suivants : fichier jpeg, 600 dpi (ppp), CMJN (Cyan, Magenta, Jaune, Noir) scanné à 100 %.

Toutes les techniques disponibles pour la réalisation d'une affiche sont autorisées.

En cas de montage de photographies représentant une personne physique, le projet devra être accompagné de l'acceptation écrite (modèle joint en annexe à utiliser obligatoirement) de celle-ci pour la diffusion de son image dans le cadre du concours de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, signée de la personne concernée et accompagnée d'une photocopie de carte d'identité comportant cette signature, ou de ses parents si cette dernière est mineure.

Au dos de chaque projet doivent **obligatoirement** figurer les éléments suivants :

- Le nom et l'adresse de l'établissement,
- La classe et le nom de l'enseignant,
- Les noms, prénoms de toutes les personnes ayant participé à la création du projet.

Les **fiches individuelles d'inscription et les autorisations parentales** permettant à l'agence de l'eau d'utiliser les projets doivent être dûment remplies.

Tout projet ne comportant pas ces informations complètes ou les fiches individuelles et/ou autorisations parentales sera refusé et ne pourra pas participer au concours.

Les projets seront envoyés à :

**Agence de l'eau Loire-Bretagne
Direction de l'information et de la communication
Avenue Buffon – BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2**

Article 5 : calendrier

Le concours est ouvert à la rentrée scolaire 2009. Les projets doivent parvenir à l'agence de l'eau avant le 4 janvier 2010.

Les résultats du concours seront communiqués à partir du 18 janvier 2010.

Article 6 : sélection des projets par un jury

Un jury composé de représentants du comité de bassin Loire-Bretagne, des associations d'éducation à l'environnement, des rectorats, d'enseignants d'art plastique et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne désignera la ou les affiches gagnantes.

La décision du jury est définitive et sans appel.

Article 7 - Droits d'auteurs

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs de la maquette envoyée, c'est-à-dire qu'ils autorisent la représentation gratuite de leur œuvre dans le cadre de ce concours et de toutes publications qui y sont liées.

Article 8 - règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les originaux ne seront pas retournés à leurs auteurs.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne se réserve le droit de modifier, reporter, ou annuler le concours.

Conformément à la loi dite Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 (articles 27 et 34), les participants au concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et suppression des données les concernant recueillies dans le cadre du présent concours.

Toute demande doit être formulée par écrit (ou courriel – rubrique « Nous écrire » site INTERNET) à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Direction de l'information et de la communication, avenue Buffon – BP 6339 – 45063 Orléans Cedex 2.

Article 9

Le présent règlement est déposé chez Maître Philippe GEYELIN, huissier de justice à Orléans.

ANNEXE

* *

**CLAUSE A FAIRE SIGNER
PAR CHAQUE PERSONNE RECONNAISSABLE SUR L’AFFICHE**

Je soussigné(e) :

Résidant :
.....

Accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du concours d’affiches de l’Agence de l’eau Loire-Bretagne sur le thème « *Il y a de la vie dans l’eau* ».

Les photos figurant sur l’affiche pourront servir à toute publication décidée par l’agence de l’eau Loire-Bretagne.

Fait, le.....

A.....

Signature :

Joindre photocopie de carte d’identité avec signature